

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 03 mai 2022 - Délibération n° BC2022/05/05

**Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°2022-07 RELATIF A UNE COMMANDE DE FOURNITURES (BENNES, BACS ROULANTS ET COLONNES AERIENNES) DEDIEES A LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES SUR LA REGIE INTERCOMMUNALE**

L'an deux mille vingt-deux, le 03 mai, à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 26 avril 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

GAUDY Sylvain – GRENOUILLET Jean-Yves – LAPORTE Martine – NOURRISEAU Pierre-Marie – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SUCHAUD Michelle - COTICHE Thierry.

**Etaient excusés :**

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	8	8			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
8	-	-	-	-	-

Vu la délibération n°2020/07/31 du 29/07/2020 du Conseil communautaire délégrant au Bureau Communautaire de « Prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, pour des marchés dont le montant initial est compris, lorsque les crédits sont prévus au budget, entre 12 000,00 € HT et jusqu'à la limite des marchés à procédure adaptée, lorsque les crédits sont prévus au budget. » ;

Vu la délibération n°BC2021/12/01 du Bureau communautaire du 14 décembre 2021 relative à l'acquisition d'équipements complémentaires de collecte des déchets ménagers et assimilés et d'adoption du plan de financement prévisionnel associé (constitution d'un dossier de demande de financement DETR – 2022) ;

Considérant l'inscription des crédits nécessaires au budget annexe « CTDMA-EC 2022 »,

Considérant l'accusé de réception des services de la Préfecture de la Creuse permettant d'engager les dépenses relatives à l'achat d'équipements pour la collecte des ordures ménagères et des déchets issus du tri au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR exercice 2022).

Monsieur le Président indique qu'une consultation a été lancée en procédure adaptée (article R2123-1 du Code de la Commande Publique modifié par le décret n°2021-357 du 30 mars 2021), pour un marché public de fournitures (bennes, bacs roulants et colonnes aériennes) dédiées à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur la régie intercommunale, d'une durée de 2 mois à compter de sa date de notification, non renouvelable.

Ce marché de fournitures est alloti en 3 lots cohérents :

- lot n°1 : bennes
- lot n°2 : conteneurs roulants ;
- lot n°2 : colonnes aériennes équipées pour la collecte spécifique des déchets issus du tri sélectif (verre, journaux/revues/magazines, emballages plastiques) et pour l'accès des personnes à mobilité réduite.

La date limite de remise des candidatures et des offres a été fixée au 29 avril 2022 plus tard.

Les prix du marché sont fermes pour l'ensemble de la durée du marché.

L'offre économiquement la plus avantageuse est analysée par le prix les entreprises sollicitées proposant toutes des solutions techniques identiques.

Après analyse, le bureau communautaire propose le classement suivant :

**CC Creuse Sud-Ouest - Marché en procédure adapté  
 l'acquisition d'équipements complémentaires de collecte  
 des déchets ménagers et assimilés N° 2022-07  
 ANALYSE DES OFFRES 29/04/22**

N° de Pli	LOTS / Entreprises consultées	Ouverture des plis R ou NR	Estimation MO en € HT	Offre de Base PRIX	Commentaire	classement
	<b>Lot N°01 ACHAT BENNES</b>		<b>28 150,00 €</b>			
1	THIEVIN SAS Thievin et fils	R		32 410,00 €	Livraison septembre	1
2	SONOCOM	R		42 460,00 €	Livraison août	2
	AMBERT/ BENNES	NR		sans réponse		
	<b>Lot N°02 CONTENEURS RROULANTS</b>		<b>24 210,00 €</b>			
3	COLLECTALWeber	NR		25 511,00 €	Le devis ne correspond pas aux quantités demandées	
4	ESE	R		26 854,00 €		1
	SULO	NR		sans réponse		
	FM-développement	NR		sans réponse		
	<b>Lot N°03 COLONNES AERIENNES</b>		<b>31 912,20 €</b>			
4	ESE	R		33 936,36 €		1
	SULO	NR		sans réponse		
	FM-développement	NR		sans réponse		
	<b>TOTAL</b>		<b>84 272,20 €</b>	<b>93 200,36 €</b>		

Au vu des résultats de cette analyse, le Bureau Communautaire propose de désigner comme titulaire :

- ⇒ pour le **lot n°1** : SAS THIEVIN et FILS – parc industriel de l'Erdre, rue de Riantières – Saint Mars La Jaille – 44 540 Vallons-de-l'Erdre : offre à 32 410 € HT / TVA 20%
- ⇒ pour le **lot n°2** : ESE – 42 rue Paul Sabatier BP 40329 – 71 108 Chalon sur Saône : offre à 26 854 € HT / TVA 20%
- ⇒ Pour le **lot n°3** : ESE – 42 rue Paul Sabatier BP 40329 – 71 108 Chalon sur Saône : offre à 33 936.36 € HT / TVA 20%

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau Communautaire

➤ Décide de rejeter l'offre de l'entreprise COLLECTAL WEBER dont le devis exprimés ;

➤ Décide de retenir les offres comme suite :

- pour le **lot n°1** : SAS THIEVIN et FILS – parc industriel de l'Erdre, rue de Riantières – Saint Mars La Jaille – 44 540 Vallons-de-l'Erdre : offre à 32 410 € HT / TVA 20%
- pour le **lot n°2** : ESE – 42 rue Paul Sabatier BP 40329 – 71 108 Chalon sur Saône : offre à 26 854 € HT / TVA 20%
- Pour le **lot n°3** : ESE – 42 rue Paul Sabatier BP 40329 – 71 108 Chalon sur Saône : offre à 33 936.36 € HT / TVA 20%

➤ Autorise le Président à notifier et signer les devis du marché n°2022-07, dénommé « Commande de fournitures (bennes, bacs roulants et colonnes aériennes) dédiées à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur la régie intercommunale » aux entreprises retenues citées ci-avant ;

➤ Autorise le Président à signer tout autre document relatif à cette affaire ;

➤ Précise que les sommes nécessaires à la réalisation de ce marché sont inscrites au budget annexe.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

